

Rapport d'activité 2013



Association professionnelle des métiers de la création - SMart

Table des matières

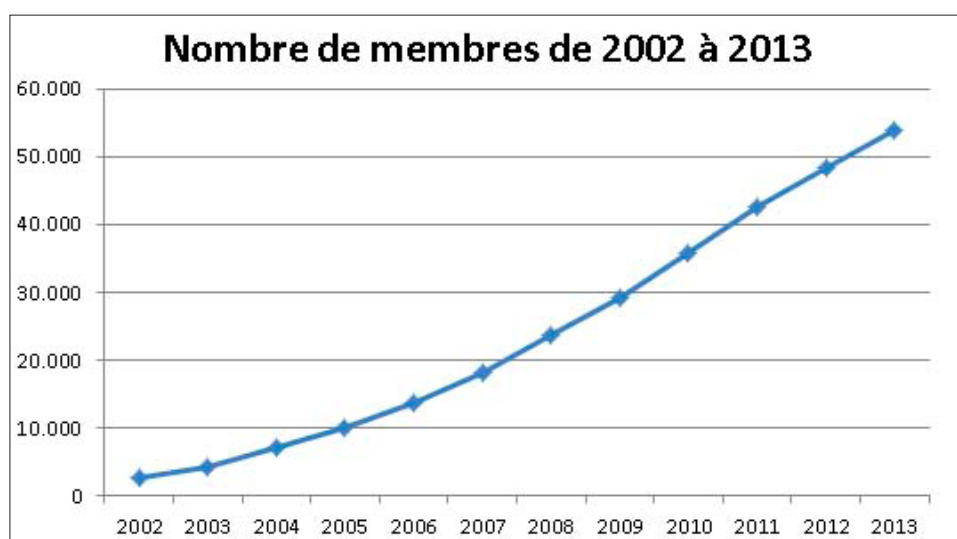
I. Introduction	4
1. Défendre et représenter	4
2. Nous engager	5
3. Promouvoir des valeurs	5
II. Les services aux membres	6
1. Information et accompagnement	6
2. Défense et médiation	8
3. Études et analyses	11
4. Des formations axées sur les réalités professionnelles	13
5. Une documentation spécialisée	16
6. Des bourses pour soutenir les artistes	18
III. Participation	20
1. Ecouter les membres	20
2. Rassembler les membres	21
3. Nouer des partenariats	22
4. Participer à la structuration du réseau local	23
5. Soutenir le développement d'espaces mutualisés	23
6. Partager les connaissances et les expériences	23
7. Communiquer, faire réagir	24

I. Introduction

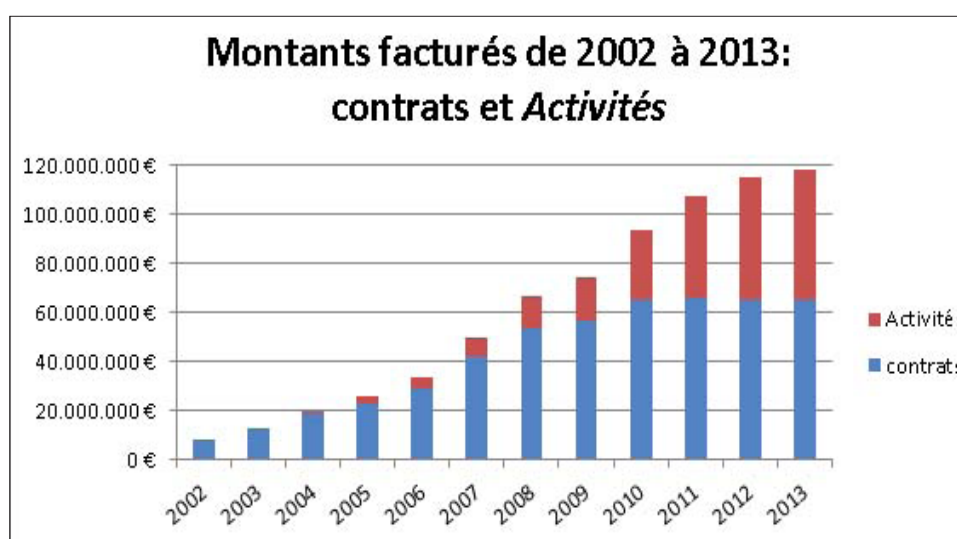
1. Défendre et représenter

SMart a toujours été animé par un esprit associatif, qui s'est notamment exprimé, dès sa fondation en 1998, par son inscription dans une pratique d'économie sociale et solidaire. Depuis le redéploiement du groupe en 2008 et la mise sur pied de cinq structures distinctes chapeautées par la Fondation SMartBe, l'Association professionnelle des métiers de la création (APMC) poursuit deux missions principales : la représentation et la défense de ses membres. À celles-ci s'ajoutent bien sûr, comme nous le verrons plus loin, les enjeux spécifiques de ses différents services (aide juridique, formation, études et recherches, éducation permanente, documentation, etc.).

Nos membres sont sans cesse plus nombreux, ainsi que le montrent les tableaux ci-dessous. Ils ont aussi de plus en plus volontiers recours à l'outil **Activités**, qui leur permet de gérer leur parcours professionnel en toute autonomie. On comptait, à la fin 2013, près de 54 000 membres depuis la création (et environ 60 000 donneurs d'ordre).



Source : base de données SMart



Source : base de données SMart

2. Nous engager

Notre rôle de représentation et de défense se concrétise par une action de lobbying en faveur des métiers de la création, artistes, techniciens et intermédiaires de tous ordres. Comme le précisent nos statuts : l'Association « agira auprès des pouvoirs publics pour les informer, promouvoir et défendre le secteur des métiers de la création et de l'interprétation, ainsi que pour aider et contribuer à l'évolution de la législation dans l'intérêt des artistes ».

Pour jouer ce rôle au mieux, elle veille à clarifier les enjeux de société auxquels ses membres sont confrontés. L'expérience acquise à leur contact lui permet, dans un feedback permanent, d'ajuster ses positionnements pour répondre à leurs nécessités professionnelles et aux difficultés qu'ils rencontrent.

Cet engagement s'est cristallisé dans une mobilisation d'énergie sans précédent lors du procès qui a opposé à l'ONEM plus de 250 artistes et professionnels de la création, parmi lesquels 140 de nos membres. Nous leur avons apporté notre soutien, en mettant au service de leurs avocats les ressources de notre service juridique pour la préparation de leurs dossiers de défense. Nous avons également consenti un effort financier particulier pour assumer les frais de ces procès. Nous avons développé une campagne de sensibilisation pour faire entendre dans la presse le point de vue de nos membres et le bien-fondé de leurs revendications. Enfin, nous avons mené à bien, auprès de la communauté des artistes et des travailleurs créatifs, un important travail d'information sur les jugements rendus et les leçons politiques qu'il convenait d'en tirer.

Ces actions nous ont permis une fois de plus de mettre en évidence tout le parti qu'on pouvait tirer d'une mutualisation des moyens et des ressources, selon un principe qui est au fondement même de notre association.

3. Promouvoir des valeurs

Les valeurs qui animent l'APMC sont clairement indiquées dans ses statuts :

- Renforcer l'autonomie des professionnels de la création
- Professionnaliser les relations inscrites dans les champs artistique et culturel
- Sécuriser le cadre juridique du secteur de la création
- Développer la représentativité de ses membres auprès des décideurs culturels et politiques

Notre espoir est que nos membres s'impliquent toujours davantage dans la vie de l'Association et qu'ils participent activement à son évolution.

II. Les services aux membres

1. Information et accompagnement

UN SERVICE DE PROXIMITÉ : LES CONSEILLERS

Les conseillers sont en première ligne pour accueillir les membres, les orienter en fonction de leurs besoins spécifiques, les informer, les accompagner dans le développement de leurs projets, les aider à résoudre leurs problèmes administratifs.

Ils assument les séances d'information collectives qui permettent d'expliquer aux personnes désireuses de recourir à nos services quelques règles de base en matière de droit du travail, de chômage, de statuts sociaux, ainsi que le fonctionnement de nos outils « Contrats » et « Activités ».



Photo : Alexis Haulot

Certains se spécialisent soit dans des matières spécifiques (droit d'auteur, réglementation chômage, statuts sociaux), soit dans des secteurs d'activité (musique, arts plastiques). Ils servent dès lors de référents à leurs collègues pour ces matières, quand les membres ont besoin de renseignements plus pointus.

D'autres se sont engagés dans des projets visant à faire évoluer les outils collectifs et à développer l'accompagnement des membres dans l'évolution de leur parcours professionnel.

Tous incarnent sur le terrain le rapport de proximité que l'Association professionnelle des métiers de la création veut entretenir avec ses membres et, plus généralement, avec l'ensemble des secteurs culturels et créatifs. Dans chaque ville où nous sommes implantés, leur connaissance du réseau local nous permet de nouer des partenariats fructueux, de soutenir des initiatives culturelles et de jouer un rôle fédérateur.

La proximité, c'est aussi une question de langue. En français, en néerlandais, en anglais, mais aussi en allemand, en italien, en russe, en arabe : lors de rendez-vous individuels, chacun est susceptible

de trouver auprès des conseillers une réponse dans sa propre langue aux questions qu'il se pose.

DE NOMBREUSES SESSIONS D'INFORMATION

Dans l'ensemble de nos bureaux, les conseillers assurent régulièrement des séances d'information, ouvertes à tous, qui permettent au public présent de se familiariser avec les questions soulevées par la problématique du travail artistique aux plans juridique, administratif et économique. Ces sessions d'info sont aussi l'occasion d'expliquer en quoi nos outils (Contrats et Activités) peuvent se montrer utiles dans l'exercice des métiers de la création.

Des séances d'information sont aussi organisées à l'extérieur, notamment dans une série d'écoles d'art à la demande des enseignants. Elles permettent d'éveiller les étudiants aux réalités socioprofessionnelles de leurs futurs métiers, rarement abordées dans les cursus académiques. Les conseillers exercent de cette manière une véritable mission pédagogique. Ils rencontrent en outre les publics les plus divers : prescripteurs, donneurs d'ordre, responsables culturels... Ils informent leurs interlocuteurs sur les réalités professionnelles des secteurs créatifs et contribuent à diffuser les valeurs de solidarité et les principes de mutualisation qui sont au coeur de notre démarche.

LES ÉQUIPES ET LES BUREAUX RÉGIONAUX

Les équipes de conseillers continuent à s'étoffer au gré de l'augmentation du volume d'activités de SMart. On atteignait au 31 décembre 2013 le nombre de **17** personnes en Wallonie (8 à Liège, 4 à Namur, 2 à Charleroi, 2 à Mons et 1 à Tournai), **6** en Flandre pour les bureaux d'Anvers, Gand et Courtrai, **42** à Bruxelles, dont 37 à Saint-Gilles et 5 à Schaerbeek. Soit un total de **70** personnes pour l'ensemble de la Belgique, les cinq coordinatrices incluses.

À BRUXELLES

Les efforts se sont poursuivis pour tenter de répondre le plus sagement possible aux besoins des membres et accroître l'accessibilité de nos services.

L'ouverture en soirée, le dernier lundi de chaque mois, pour des sessions d'information, continue à rencontrer les faveurs du public. Les séances organisées à ce moment-là sont comblées à chaque fois. Cette initiative amorcée en 2012 correspondait manifestement à une attente.

L'événement le plus notable dans la capitale a été l'ouverture, le 27 juin dernier, de nouveaux bureaux à Schaerbeek, avec une équipe polyvalente dont chaque membre assumera à la fois le traitement des contrats et l'accompagnement d'une série d'activités. L'objectif de cette délocalisation dans la ville est de se rapprocher des membres vivant dans le Nord de Bruxelles, les néerlandophones en particulier.

Suite à l'ampleur prise ces dernières années par le siège central, le risque s'est fait sentir d'un certain éloignement par rapport aux membres. Un travail de réflexion a dès lors été mené pour réorganiser les équipes, de manière à constituer à court terme de petites cellules de conseillers qui, dans une gestion plus autonome du travail, resserreront leurs liens avec le public de SMart.

EN FLANDRE

Désormais bien implantés dans leurs bureaux de Gand, Anvers ou Courtrai, les conseillers ont pu

multiplier les partenariats et les sessions d'information auprès de nombreux organismes, qui leur ont permis de toucher plusieurs centaines de personnes. Le travail de réseautage s'est intensifié, notamment via une série de « membres-ambassadeurs » avec lesquels les équipes entretiennent des relations privilégiées.

EN WALLONIE

Le territoire wallon est de mieux en mieux couvert. Les permanences ont été renforcées à Mons, Tournai et Namur. À Liège, un conseiller s'est spécialisé dans les relations avec la Communauté germanophone.

UNE INFORMATION ET UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUES

L'équipe des juristes se tient à la disposition des membres (sur rendez-vous) pour des consultations gratuites relatives à tous les problèmes juridiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils les orientent au besoin vers des avocats spécialisés.

En outre, cette équipe assure depuis décembre 2012 une permanence juridique à laquelle les membres peuvent accéder sans rendez-vous à raison de trois matinées par semaine à Bruxelles. Le reste du temps, le juriste de permanence au rez-de-chaussée est susceptible de répondre à toutes les demandes urgentes des conseillers, qui peuvent faire appel à lui à tout moment. Enfin, un avocat spécialisé, avec qui l'APMC a noué un partenariat de longue date, participe aux sessions d'information sur les droits d'auteur organisées tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Pour les membres néerlandophones, ces sessions sont assurées par un juriste de l'APMC. Une permanence dans les bureaux régionaux (à destination des conseillers) a également été envisagée, mais le projet ne s'est pas encore concrétisé.

Le service a amélioré son système de veille juridique et a adopté un système efficace de veille parlementaire afin de mieux informer les membres et les travailleurs de SMart, ce qui assure une plus grande réactivité aux nouveautés détectées (notamment sur un plan politique).

Les conseillers, quant à eux, ont dû fournir un effort particulier, dans des conditions souvent difficiles, pour intégrer au jour le jour les modifications intervenues dans les réglementations du chômage, de manière à pouvoir prodiguer au public des conseils adéquats, sur la base d'informations précises et constamment actualisées.

2. Défense et médiation

Le service juridique fournit des conseils juridiques concernant, principalement, le statut social et fiscal des professionnels de la création, les droits d'auteur et droits voisins et la mobilité internationale. Il propose en outre une assistance juridique et un service de gestion des conflits aux membres présentant des dossiers difficiles en matière sociale, fiscale ou commerciale. Il est enfin chargé d'analyser, d'assurer le suivi et de réagir aux réglementations en vigueur et aux propositions de lois visant les artistes dans le but de représenter et défendre les membres du secteur de la création et pour soutenir le développement des services et structures de SMart.

En 2013, l'équipe du service juridique se composait de six personnes.

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES POUR LES MEMBRES

Le service juridique a assuré le suivi pour quelques dossiers fiscaux opposant nos membres à l'administration des impôts. Il est en outre intervenu, dans une trentaine de cas, pour tenter de résoudre les conflits commerciaux entre des membres et leurs donneurs d'ordre.

Mais une bonne part de son travail s'est concentré sur la défense des membres de SMart qui avaient reçu des décisions défavorables dans leur dossier chômage. Depuis la « crise ONEM » qui a débuté en octobre 2011, le service juridique a réceptionné environ 300 dossiers. Pour ceux qui étaient défendables (une grande majorité), le service est intervenu soit directement en interpellant l'ONEM par courrier (recours administratif) ; soit indirectement en constituant les dossiers et en les transmettant à nos partenaires avocats. Il est important de rappeler que jusqu'à présent le service juridique a défendu tous les membres gratuitement.

Le tableau suivant permettra de mieux mesurer l'ampleur de la tâche accomplie en deux ans, en présentant le décompte, au 31 décembre 2013, des dossiers pris en charge dans les litiges opposant nos membres à l'ONEM.

TOTAL des dossiers de refus réceptionnés	296 dossiers
250 dossiers pour lesquels le service juridique a reçu une réponse écrite et motivée par l'ONEM	
46 dossiers pour lesquels le service juridique n'a pas encore reçu de réponse motivée par l'ONEM	

Parmi les 250 dossiers pour lesquels le service juridique a reçu une réponse écrite et motivée	
Refus liés à la nature de l'activité artistique (artistes créateurs)	141
Refus sous prétexte d'un travail pour un donneur d'ordre qui ne fait pas partie du secteur du spectacle	78
Autres motifs de refus	31

En 2013, ces dossiers ont abouti à de nombreux procès. Ceux-ci ont concerné majoritairement la protection de l'intermittence (qui permet de ne pas subir la dégressivité des allocations de chômage). 108 dossiers ont été jugés en 2013. 91 d'entre eux ont reçu une réponse favorable. Les 17 autres ont été reportés à 2014.

Deux autres procès portaient sur l'accès au chômage sur base de la règle du cachet (c'est-à-dire la conversion du salaire brut en nombre de jours de travail pour l'accès au chômage). Tous deux ont été gagnés par nos membres mais l'ONEM a fait appel pour l'un des jugements (il s'agit du cas d'une costumière/créatrice de décors/habilleuse qui s'était vu notifier un refus de l'ONEM au motif que sa fonction ne permettait pas l'application de la « règle du cachet » – selon l'ONEM, en effet, elle est technicienne du spectacle).

INTERVENTIONS COLLECTIVES

Tout au long de la crise, nos membres se sont montrés en attente d'informations juridiques précises : sur les changements dans la réglementation, sur l'avancement des dossiers judiciaires, etc. Le service

juridique a été très présent et a fait le point sur l'actualité juridique dans le cadre d'événements participatifs organisés par l'APMC (« P'tits déj »).

De façon générale, chaque fois que la nécessité se présente, le travail des juristes de l'Association permet d'appuyer par des argumentaires juridiques ses prises de position publiques.

MÉDIATION

Le service juridique intervient enfin pour empêcher certains conflits professionnels de s'envenimer en s'interposant comme médiateur entre un membre et un donneur d'ordre, voire entre deux membres impliqués dans un même projet. Le juriste – spécialement formé à la médiation – aidera les parties à trouver une solution amiable, durable et cohérente.

3. Études et analyses

AU SEIN DU BUREAU D'ÉTUDES

Par des études thématiques ou sectorielles, le traitement statistique de notre base de données, des collaborations externes avec des chercheurs ou des organismes universitaires, le bureau d'études contribue à approfondir la connaissance du terrain, dans une dynamique critique et prospective. Il gère un centre de documentation pluridisciplinaire de référence dans le champ des métiers de la création.

Son équipe réunit, outre la coordinatrice, deux chercheurs (l'un en économie sociale et l'autre en sociologie), deux chargées de publication et deux chargés de projet.

Deux recherches de fond ont mobilisé son énergie en 2013 :



■ La finalisation d'une étude sectorielle socio-économique « *La photographie en Belgique. Mises au point sur un secteur* ». Ce travail a fait l'objet d'un livre de référence édité par nos soins. Il dresse un état des lieux du secteur de la photo via une série d'approches complémentaires : description des composantes du métier, enquête socioéconomique auprès de 1200 photographes, entretiens individuels, réflexion sur les évolutions numériques, sur le droit d'auteur, sur le droit à l'image, etc.

■ Des travaux sur les parcours professionnels dans les métiers de la création, en préambule à une série de trois publications sur le sujet, dont *Se lancer dans un parcours artistique*, publié en mars 2014. Dans ce cadre a été entamée une recherche socio-économique sur les parcours professionnels dans les métiers de la création. Le BET a en outre participé à une « Journée de la sociologie 2013 » à Nijmegen (Pays-Bas) où il a donné une conférence intitulée *Een longitudinale studie naar de loopbanen van creatieve professionals 'onderaan de piramide'*. Il a enfin collaboré avec Ionela ROHARIK, une chercheuse de l'EHESS (Paris), pour une comparaison des données françaises et belges concernant les parcours professionnels.

Le bureau d'études a par ailleurs contribué en 2013 à une série d'études à usage interne sur des thématiques diverses, dans des perspectives de lobbying : sur les droits d'auteurs, le RPI, la réduction de charges patronales liées aux prestations artistiques. Il a également rassemblé divers types de données statistiques (sur les principaux donneurs d'ordre ayant recours à nos services, sur les donneurs d'ordre utilisant les RPI ou encore sur les contrats 1er bis).

ÉTUDES JURIDIQUES

Le service juridique a effectué différentes études de fond contribuant à la mise en place de nouveaux services ou outils ou visant à appuyer les positions de nos structures. Parmi les principales questions traitées, citons :

- Une analyse sur la double imposition des revenus dans le cadre de la mobilité internationale ;
- Des analyses du contenu et des conséquences des projets et propositions de loi et d'arrêtés réglementaires relatifs au statut social de l'artiste et en matière de chômage.

- Une étude sur les possibilités pour un membre de travailler via SMart comme indépendant.

ÉDUCATION PERMANENTE

Depuis 2012, une cellule est spécialement affectée à la publication et à la diffusion d'analyses dans une perspective d'éducation permanente. Notre demande de reconnaissance officielle dans ce cadre a abouti à une décision favorable de la ministre de la Culture.

Les travaux sont le fruit de collaborations avec divers services de SMart (bureau d'études, service juridique, service formation, conseillers), mais aussi de commandes passées à des collaborateurs extérieurs, le plus souvent membres de l'APMC.

Il s'agit de proposer des éléments de réflexion qui, sans nécessairement traduire les positions de l'APMC, permettent d'alimenter le débat sur des questions touchant le secteur artistique et créatif : politiques culturelles, politiques de l'emploi, économie de la culture, droits d'auteur, économie sociale, solidarités (allocation universelle, processus collaboratifs), etc.

Conformément aux objectifs fixés par le décret relatif à l'éducation permanente, ces textes visent l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active ainsi que la défense des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques.

Le programme de publication est conçu de telle manière que les analyses se complètent et s'éclairent les unes les autres pour explorer progressivement plusieurs aspects d'une même thématique. Parmi les questions abordées en 2013 figurent les liens de l'artiste au territoire ; les questions de chômage et de contrôle des demandeurs d'emploi ; la professionnalisation des artistes ou encore les évolutions liées à internet en matière d'édition ou de droit d'auteur.

Pour l'ensemble des études et analyses, voir : <http://smartbe.be/fr/comprendre>

4. Des formations axées sur les réalités professionnelles

Une bonne part des artistes et des personnes engagées dans les métiers de la création ne sont pas suffisamment préparés à affronter les réalités socioprofessionnelles de leurs secteurs d'activité. Élaborer un projet et le gérer, fixer un prix pour la réalisation d'un travail ou d'une oeuvre, négocier, communiquer pour mettre en valeur son projet artistique, développer un réseau... Quand il s'agit de répondre à ces défis, nombre d'entre eux, même très talentueux, même expérimentés, se retrouvent relativement démunis. Ils n'ont guère appris non plus à mesurer combien les innovations technologiques ont changé la donne en matière de communication, de vente ou de réseautage. Autant de carences auxquelles les formations mises sur pied par l'Association se proposent de remédier.

EN FONCTION DES BESOINS

Ces formations sont destinées à fournir aux acteurs de la création des outils méthodologiques pour qu'ils apprennent à mieux maîtriser le développement de leur carrière. Elles sont ouvertes à tous, mais les membres de l'APMC bénéficient d'un tarif préférentiel. A l'heure actuelle, elles ne se déroulent qu'en français, à l'exception d'une formation sur le droit d'auteur, dispensée également en néerlandais.

Elles sont basées sur une pédagogie interactive et une dynamique d'échanges qui permettent aux participants de confronter leurs expériences, dans un processus collectif d'autoformation : ensemble, on en sait plus.



Formation Négocier, tout un art ! - Photo : Alexis Haulot

En 2013, 24 formations ont été organisées à Bruxelles, Namur et Liège. Au total, elles ont touché 234 participants. A titre de comparaison, notons que les 14 formations mises sur pied en 2012 avaient totalisé un public de 133 personnes. D'une année à l'autre, l'évolution s'avère donc très positive, avec une augmentation de plus de 70 % tant du nombre de formations données que du nombre total de participants.

Le programme est élaboré en fonction des besoins identifiés par divers biais, et en particulier via un sondage sur les formations qui a été réalisé auprès des membres francophones en 2012 (711 répondants).

Il s'étoffe et se diversifie au fil des années. Outre les sessions à contenu socio-économique qu'il organise depuis plusieurs années, le service Formations met l'accent sur internet et l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux. Autre nouveauté, qui rencontre un gros succès : au 2^e semestre 2013, la formation sur la manière de fixer un prix s'est centrée uniquement sur le secteur des arts plastiques et graphiques. Son contenu se base notamment sur des témoignages d'artistes expérimentés. Les échanges entre pairs au sein d'une même discipline ont donc été favorisés. Cette approche par secteur est nouvelle car, jusqu'à présent, nos formations s'adressaient à des praticiens de toutes disciplines.

Tableau récapitulatif pour 2013

Nom de la formation	Lieu et nombre	Durée de la formation (en jours)	Durée de la formation (en heures)	Nbre total	Heures X
Rédiger un contrat	BXL (3X), Liège (1X) et Namur (1X)	1	7h	46	322h
Définir ses prix	BXL (2X), Liège (1X) et Namur (1X)	1	7h	51	357h
Le réseau, un levier pour le métier d'artiste	BXL (2X), Liège (2X) et Namur (2X)	1	7h	55	385h
Les réseaux sociaux comme outil professionnel	BXL (3X), Liège (1X) et Namur (1X)	1	7h	46	322h
Clarifier son projet professionnel	BXL (1X)	3	21h	6	126h
Parler de son projet artistique	BXL (1X)	2	14h	8	112h
Négocier, tout un art !	BXL (1X) et Namur (1X)	2	14h	22	308h
Totaux	24			234	1932h

DES APPROCHES SPÉCIALISÉES

La plupart des formations sont assurées par des prestataires extérieurs, mais plusieurs services de l'APMC sont impliqués dans les programmes proposés. C'est ainsi qu'une économiste du bureau d'études et une conseillère participent à la formation consacrée à la définition des prix ou qu'un juriste intervient dans certaines formations pour expliquer, exercices à l'appui, comment rédiger au mieux un contrat.

Le service juridique prend par ailleurs en charge des séances d'information en matière de droit d'auteur. Deux sessions de ce type ont été données en néerlandais par un membre de son équipe à Anvers et Courtrai, avec une moyenne de 10 participants par séance. En français, les sessions

« droits d'auteur » ont été assurées par un avocat spécialisé. Les 11 séances organisées à Bruxelles ont touché un public d'environ 150 personnes. Les 14 sessions mises sur pied dans nos bureaux wallons (Liège, Charleroi, Namur, Mons et Tournai) ont attiré chacune, en moyenne, 11 participants. Au total, ce sont plus de 300 personnes qui ont reçu une formation de base en matière de droits d'auteurs.

DES PARTENARIATS POUR DIVERSIFIER L'OFFRE ET DIFFUSER L'INFORMATION

Le service Formations de l'APMC a noué des partenariats avec « Vertiges asbl » et « Les mangeurs d'Etoiles » (opérateurs bruxellois de formation) pour des formations en informatique, sur des outils du web et des logiciels spécialisés. Nous assurons la promotion de leurs services auprès de nos membres auxquels ils offrent en contrepartie une réduction sur le prix des formations.

DES FINANCEMENTS ALTERNATIFS ?

Les formations sur les droits d'auteur et sur la rédaction de contrats sont prises en charge intégralement par l'APMC. Pour les autres, une contribution financière relativement modeste (30 € par jour pour les membres, 40 pour les autres) est demandée aux participants, mais celle-ci ne couvre pas le coût global des sessions.

En entamant des démarches pour bénéficier de financements publics, l'APMC s'est heurtée à un paradoxe : ses formations ont été conçues tout spécialement pour répondre aux besoins des métiers de la création et présentent donc un caractère relativement original, voire unique. Mais de ce fait, il leur est parfois difficile de s'inscrire dans les cadres généraux prévus pour les subventions.

5. Une documentation spécialisée

Dès ses origines, l'Association a veillé à offrir à ses membres une information de qualité.

UN FONDS DE DOCUMENTATION UNIQUE

Le bureau d'études gère un centre de documentation axé sur les métiers de la création. Ce centre s'est enrichi d'environ 170 acquisitions nouvelles en 2013, ce qui porte son catalogue de livres et de revues spécialisées à plus de 1650 titres, en français principalement mais aussi en néerlandais et en anglais. Ce fonds unique en son genre réunit d'une part, des ouvrages portant sur le droit, l'économie, la sociologie de l'art, les politiques culturelles, les institutions artistiques ; d'autre part, des ouvrages relatifs aux diverses disciplines artistiques. Il propose également de la documentation sur les artistes présents dans la collection de la Fondation SMart. Il accueille par ailleurs le fonds d'ouvrages portant sur les enjeux politiques, sociaux, économiques et éducatifs de la culture, qui a été constitué par l'asbl voisine de l'APMC « Culture et Démocratie ».

Cette documentation n'est pas seulement accessible en interne et aux associations implantées sur le site de Bruxelles mais également, sur rendez-vous, aux étudiants, aux chercheurs et à toute personne qui en fait la demande.

Le catalogue commun de l'APMC et de Culture et Démocratie est accessible en **ligne**.

UN RÉPERTOIRE DES AIDES

Après avoir publié en 2011 un Répertoire des aides aux artistes qui a été rapidement épuisé, le bureau d'études en a réalisé en 2012 deux versions numériques, l'une en français et l'autre en néerlandais.

Le **site** est accessible gratuitement. Il recense l'ensemble des services et des soutiens dont peuvent bénéficier les artistes dans les deux principales Communautés du pays. Ce répertoire est mis à jour en permanence et s'étoffe régulièrement de nouvelles informations.

UN ENSEMBLE D'INFORMATIONS UTILES

Notre site regorge, dans sa partie publique, d'informations utiles aux artistes et à l'ensemble des acteurs de la création, en particulier des dossiers de synthèse sur un ensemble de thèmes (chômage, sécurité sociale, droit d'auteur, etc.).

Une série de **fiches pratiques** prolongent les formations proposées aux membres : comment demander un soutien financier, rechercher des collaborateurs, nouer des partenariats, concevoir un dossier de présentation de son projet. Chaque fiche propose une méthodologie et de nombreux conseils. Les visiteurs du site pourront par ailleurs prendre exemple sur des dossiers conçus par nos membres pour présenter leurs projets. Un canevas pour l'établissement d'un budget, récapitulant les nombreux éléments à prendre en compte, complète le panel de documents mis à la disposition du public par le service Formations.

Bon nombre d'informations se retrouvent également dans une autre partie du site : celle qui est consacrée aux outils. Elles concernent des données de tous ordres : des taux de remboursement des frais de voiture jusqu'aux barèmes des différentes commissions paritaires, en passant notamment par le nombre autorisé de jours de travail sous contrat étudiant par an. Toutes ces informations

requièrent une actualisation régulière, en fonction de l'évolution des réglementations et des dispositifs légaux, des sauts d'index, des adaptations barémiques

Enfin, son **blog politique** a permis à l'Association de se montrer très réactive en matière d'information, notamment par rapport à l'actualité judiciaire pour les procès opposant nos membres à l'ONEM. Le blog a également suivi de près et commenté les nouvelles qui filtraient au fil des jours à propos de la réforme du statut d'artiste ou de la réglementation chômage.

6. Des bourses pour soutenir les artistes

La mutualisation des moyens est un principe fondateur pour l'APMC comme pour l'ensemble de la Fondation SMartBe. C'est ainsi qu'une partie des ressources engrangées est redistribuée sous la forme de bourses, dont les membres peuvent bénéficier.

Cette action de mécénat est destinée à soutenir des artistes de toutes disciplines dans le développement de leur carrière professionnelle. Deux types de bourses sont attribuées :

Les bourses d'accompagnement : pour les artistes qui souhaitent réaliser un projet artistique à un moment charnière dans leur développement artistique. Les bourses financent notamment un accompagnement nécessaire à la réalisation de ce projet à ce moment clé.

Cet accompagnement peut avoir lieu dans une résidence d'artistes, mais aussi dans une entreprise, une ONG ou une université, ou encore prendre la forme d'une participation à un atelier, à un stage auprès d'une compagnie, d'un artiste, d'un expert...

Les bourses « Salto » : pour les artistes qui ont l'opportunité de franchir un seuil de notoriété suite à une invitation à un festival, une exposition, un spectacle... en Belgique ou à l'étranger.

En pratique, ces bourses sont destinées à rembourser des frais (per diem, frais de voyage, coût d'une formation...).

13 PROJETS RETENUS

Pour la sixième année consécutive, un appel à candidatures a été lancé en 2013, pour les projets qui seront développés à partir de 2014. Sur les 97 dossiers reçus, le jury des bourses a retenu 13 projets, en fonction de leur qualité artistique intrinsèque, de leur pertinence et de leur impact : 7 projets pour une bourse d'accompagnement et 6 pour une bourse « Salto ».

En ce qui concerne **les bourses d'accompagnement**, quatre artistes vont suivre un workshop, un stage, un master class ou une formation existante :

- Afin de se préparer pour le festival d'art sonore Tsunami au Chili, Pierre Berthet effectuera une résidence de deux mois au Centre Henri Pousseur pour y développer une installation sonore à partir de végétaux indigènes.
- Les membres du Quatuor Alcea entendent développer leur connaissance et leur maîtrise du quatuor à cordes pour se présenter à divers concours internationaux.
- L'écrivain Tom Kenis désire participer au « Summer Writing Program » à Boulder (États-Unis), à la fois pour améliorer et affiner sa langue d'écriture, l'anglais, et pour donner un nouvel élan à sa création de fictions.
- Fabrice Boutique veut séjourner à Los Angeles pendant un mois et demi pour être épaulé par le coach américain Larry Moss et approfondir à son contact le jeu d'acteur à l'américaine, afin de préparer un rôle.

Les trois autres bénéficiaires d'une bourse d'accompagnement participeront à une formation qu'ils mettront eux-mêmes sur pied :

- La réalisatrice Manon Coubia souhaite être encadrée par l'écrivain et scénariste John Berger pour l'adaptation pour le cinéma de son oeuvre *Flamme et Lilas*. Il s'agit d'un premier long métrage.

- Pour la création d'un dispositif existant sous deux formes (un outil de performance et une installation), le compositeur Gauthier Keyaerts suivra deux formations complémentaires, l'une spécialisée en outils sonores et l'autre en traitement d'images.
- Le percussionniste Jason Van Gulick suivra un stage personnalisé avec le musicien percussionniste Lê Quan Ninh dans le but d'acquérir de nouvelles compétences techniques et musicales, essentielles à la création d'un spectacle solo professionnel et à l'interprétation de pièces de musique contemporaine acoustique.

On note également **une grande diversité pour les six bourses « Salto »**, qui soutiendront des musiciens, des plasticiens, des vidéastes, un groupe de théâtre, un styliste :

- La bourse permettra à Régis Baudy de participer au Cube-Independent Art Room de Rabat, qui lui consacrera une exposition personnelle.
- Le compositeur, chef d'orchestre, chef de chœur et pianiste Diego Borrello sera accueilli par Le Brass, Centre culturel de Forest, pour y répéter et présenter son opéra de chambre *Le Songe*. Cette représentation enregistrée est envisagée comme un tremplin visant à produire ensuite le spectacle professionnellement.
- Le styliste Devon Halfnight Leflufy est invité à Los Angeles en septembre 2014 pour organiser une installation, mais aussi pour présenter sa collection de mode *True Believer*. Il s'agit du contexte idéal pour conférer de la notoriété à son projet au plan international.
- Pour un projet de film documentaire, la réalisatrice Maria Karaguiozova a été sélectionnée aux « Rencontres d'août » de Lussas. L'objet de sa participation est d'y rencontrer (en présence de la productrice) des décideurs TV, des chargés de programmes et des distributeurs.
- Le groupe de théâtre Faim de Loup a été invité à jouer son spectacle *Le Tabarin* en Italie, dans le cadre de l'événement Bergamo Giovani.
- Les artistes visuels et vidéastes Effi Weiss et Amir Borenstein ont été invités par le Tirana Art Lab à une résidence d'artistes comprenant des présentations de leur travail et une exposition solo à Tirana. Cette invitation en Albanie est pour eux particulièrement importante, par rapport aux sujets qui les préoccupent (immigration, transition, crise idéologique, mythologisation...).

Tous les détails sur le site: <http://smartbe.be/fr/services/bourses/>

III. Participation

1. Ecouter les membres

Un sondage auprès de nos membres nous a permis de nous faire une idée plus claire de leurs attentes, de manière à mieux orienter notre action et nos revendications. Ce sondage comportait trois axes :

- Des questions d'ordre **socio-politique**
- Des questions sur la perception de **nos services**
- Des questions sur leur volonté d'**implication dans l'Association**

Près de 1200 personnes y ont participé ; 852 ont répondu à l'entièreté du questionnaire.

LEURS ATTENTES SOCIOPROFESSIONNELLES

En ce qui concerne les sujets socio-politiques, les questions abordaient 5 thèmes :

- (1) Le rôle de l'APMC-SMart comme organisation représentative
- (2) Le « statut social de l'artiste »
- (3) La notion de « professionnalité »
- (4) Les barèmes
- (5) Le Régime des Petites Indemnités (RPI)

Leurs réponses confortent notre sentiment de légitimité en matière de représentation du secteur artistique (1). Les résultats du sondage sont en effet très clairs : les répondants souhaitent que nous poursuivions et renforçons notre effort au niveau de la représentation et de la défense des intérêts de nos membres et de l'ensemble des métiers de la création.

Sur la question du statut social (2), les sondés se ressentent comme des développeurs de leur propre emploi et se montrent satisfaits de pouvoir bénéficier de la protection sociale des salariés. Ils expriment massivement le souhait que les règles protectrices spécifiques à l'intermittence, notamment dans le cadre du chômage, soient étendues à l'ensemble des travailleurs intermittents.

En ce qui concerne la professionnalité de leurs pratiques (3), les sondés ont des attentes de reconnaissance professionnelle tout en exprimant des doutes sur la mise en place d'une évaluation juste de leur degré de professionnalisme.

Nos membres semblent peu habitués à l'usage de barèmes pour la fixation de leurs tarifs (4). Ils souhaitent conserver leur autonomie dans les négociations avec leurs donneurs d'ordre.

Enfin, sur le RPI (5), les résultats du sondage sont paradoxaux. Dans leurs commentaires, les sondés sont majoritairement critiques à l'égard de ce régime, mais parmi ceux qui y ont recours, seule une minorité (26 %) souhaite que le RPI soit réformé ou supprimé. Le débat reste ouvert.

LEURS RELATIONS AVEC SMART

Le regard porté par nos membres sur nos services s'est avéré globalement positif (avec 80% de satisfaits quant à la qualité de nos services primaires). Les résultats détaillés du sondage, service par service, accompagnés des commentaires laissés par les membres, ont été transmis aux responsables d'équipes pour analyse, afin qu'ils prennent les mesures d'amélioration nécessaires.

Une des motifs d'insatisfaction soulignés par les répondants réside dans leur sentiment d'éloignement par rapport aux travailleurs du siège central. C'est l'une des raisons qui a motivé notre volonté de réorganiser le travail à Bruxelles au sein d'équipes plus restreintes, plus proches, plus accessibles.

Il était également demandé aux sondés s'ils étaient désireux de s'impliquer dans l'évolution de SMart, que ce soit pour tester le développement de nouveaux outils, pour s'engager dans des groupes de réflexion politique et dans la participation à des débats locaux au sein de l'Association ou encore pour afficher leur appartenance à l'Association et apparaître comme ses ambassadeurs.

Ils ont été plusieurs centaines à répondre favorablement à ces demandes. Leurs noms ont été dûment répertoriés ; ils constituent un vivier de personnes ressources auxquelles il sera régulièrement fait appel.

2. Rassembler les membres

La situation de crise vécue depuis deux ans par le secteur artistique a suscité nombre de réactions. On a notamment assisté à la naissance de plusieurs collectifs (FACIR, Conseil Dead...). L'APMC n'a pas été en reste et a régulièrement réuni ses membres, notamment au cours d'une série de « P'tits déj ». Inaugurées en 2012 dans le cadre de la crise du chômage, ces rencontres matinales autour d'un café et de croissants ont pour objectif d'informer les participants sur un sujet d'actualité précis et de susciter des échanges entre eux et avec nous.

Six « P'tits déj » ont été organisés en 2013 à Bruxelles. Ils ont réuni chaque fois entre 30 et 70 personnes. Quatre d'entre eux ont été consacrés à des problématiques liées au chômage, notamment aux procès opposant les artistes à l'ONEM ; deux autres ont porté sur la mobilité des artistes (travaillant à l'étranger ou venus de l'étranger) et sur le financement de la culture en Communauté française.

Les Meet&Connect sont une autre forme d'événements participatifs, tournés quant à eux vers l'exercice pratique du métier. Il s'agit le plus souvent de rencontres rassemblant les acteurs d'un secteur déterminé autour d'un professionnel chevronné, en vue de partager des expériences professionnelles.



Meet&Connect musique (intervenant : David BARTHOLOME) - Photo : Alexis Haulot

Une dizaine de Meet&Connect ont été organisés durant l'année, à Bruxelles principalement mais aussi à Liège, Mons et Gand, pour plus de 320 participants. Les conditions de travail dans les principales disciplines artistiques ont été abordées tour à tour : graphisme (intervenant : Erik VANTAL), photographie (intervenant : Gaël TURINE) ; peinture (intervenant : Marc TARASKOFF), musique (intervenant : David BARTHOLOMÉ), réalisation de documentaires (intervenant : Manu BONMARIAGE) ; théâtre (intervenant : Laurent VAN WETTER). Du côté flamand sont intervenus Stijn (muzicien), Klaartje De Bonnaire (ex-producteur musical), Bart Vincent (du groupe THOU).

Certains participants ont émis le souhait d'approfondir ces contacts pour pouvoir bénéficier de conseils sur leur propre travail. C'est ainsi qu'a été élaboré le concept des Meet&Connect +, destinés à expérimenter et préparer une forme de parrainage senior/junior. Erik VANTAL, Marc TARASKOFF et Gaël TURINE ont accepté successivement de lancer la formule, au cours de trois ateliers qui ont réuni en moyenne une douzaine de jeunes artistes.

Ces événements participatifs nous ont par ailleurs permis de collaborer avec divers partenaires : la Tricoterie, la commune de Saint-Gilles, la BAF, le festival Millénium et le Théâtre de Poche à Bruxelles, le cinéma Plaza-Arts à Mons, le Festival Grimps à Gand, et, enfin, le Comptoir des ressources créatives (CRC) à Liège.

3. Nouer des partenariats

Dans chaque bureau régional, les conseillers ayant un rôle de « représentants » sont impliqués dans la vie culturelle et associative de leur région. Ils disposent à cet effet d'une enveloppe budgétaire de 5000 € par ville (10 000 € pour Bruxelles) qui leur permet d'assurer une action locale. A chaque fois, leurs activités sont l'occasion de rencontrer non seulement des artistes et des acteurs de la création, mais aussi des donneurs d'ordre ou des prescripteurs.

Leurs démarches permettent d'améliorer l'ancrage de l'Association dans la communauté artistique et de mettre en place une nouvelle manière d'aborder les membres, les donneurs d'ordre et les prescripteurs, en créant des interactions entre et avec ces publics.

De nombreux partenariats ont été conclus à cet effet. Ceux-ci pouvaient prendre plusieurs formes, à commencer par un soutien financier ou matériel (pour les Nuits blanches à Bruxelles, la Fête de la Musique et le Kino Festival à Namur, la revue culturelle flamande REKTO/VERSO ou encore le festival du film documentaire de Louvain).

Ils se sont aussi concrétisés par le lancement d'appels à projets comme ce fut le cas à Liège pour un projet artistique mutualisant (lauréat : ASBL Spray Can Arts pour son projet d'espace de travail mutualisé « Centrale des Arts Urbains »). Dans le même esprit, à Gand, l'APMC a organisé un concours sur le site DOK (où elle est implantée) pour l'aménagement d'un container en espace de travail mobile, en collaboration avec des associations voisines. Le projet qui a émergé est celui de Wouter VERBRUGGHE (architecte et designer) associé à Kristof VERSLUYS (spécialisé en stratégie de communication).

Enfin, d'autres partenariats ont été établis par le biais d'une implication directe des conseillers dans des événements culturels (la programmation d'une scène Jeune public au Festival Théâtre en Rue de Mons et la participation au jury du Festival des Libertés à Bruxelles) ou dans leur présence active à de nombreuses réunions, AG, CA, de collectifs locaux (Mo-Bo, fédération des artistes de Mons-Borinage, à Mons, Centre culturel l'Eden à Charleroi, etc.).

4. Participer à la structuration du réseau local

Au-delà des partenariats ponctuels, l'Association s'est engagée dans des projets de longue durée visant à la structuration du réseau créatif local, notamment via l'aménagement d'espaces de création collaboratifs.

C'est ainsi qu'à Liège, l'APMC participe au conseil d'administration de l'asbl « **Comptoir des Ressources créatives** », qui vise à répondre à divers besoins des artistes en voie de professionnalisation. D'une part, il s'agit de mettre en place, selon un principe de mutualisation et de coopération, une plateforme de services permettant de faciliter la création ou d'alléger la charge administrative qui l'accompagne, en particulier lors des relations des artistes avec les pouvoirs subsidiaires. D'autre part, le Comptoir se propose de mettre à la disposition des créatifs des locaux adaptés à leurs nécessités professionnelles. Ces locaux peuvent également servir de lieux d'exposition ou de représentation et sont assortis d'un espace convivial de rencontre, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires. C'est dans cette perspective que l'ASBL a lancé en 2013 un espace de création (les « Espaces Mutualisés » à Vivegnis).

5. Soutenir le développement d'espaces mutualisés

Outre le Comptoir, SMart soutient depuis plusieurs années, sur le modèle du Centre de création des Tanneurs à Liège, le développement d'espaces de travail mutualisés, qui génèrent une belle émulation entre les créateurs et les font bénéficier d'utiles synergies. Rappelons à ce propos l'existence de la Brussels Art Factory, qui jouxte nos bureaux de Saint-Gilles. Notre implantation à Schaerbeek s'est accompagnée de l'ouverture de nouveaux espaces mis à la disposition des artistes et des entreprises créatives. Des initiatives similaires, à divers stades d'évolution, sont en cours de développement à Molenbeek, Namur, Mons, et Tournai.

6. Partager les connaissances et les expériences

Le bureau d'études de l'APMC organise régulièrement des rencontres publiques qui lui permettent de susciter le débat avec les membres à l'occasion de l'une ou l'autre publication. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'amorcer des collaborations avec d'autres chercheurs et diverses institutions.

Ainsi, la publication de *La photographie en Belgique. Mises au point sur un secteur* a donné lieu à une série de manifestations publiques, avec la collaboration des deux experts qui ont participé à cette étude, Pool ANDRIES et Emmanuel d'AUTREPPE. Ces interventions, qui ont permis au total de toucher près de 400 personnes, se sont déroulées dans des institutions prestigieuses, et le plus souvent en partenariat avec elles (Musées de la photographie de Charleroi et d'Anvers, Konservatorium KASK à Gand, Centre d'art contemporain Wiels et Fotofevers, à Bruxelles).

D'autres interventions ont été effectuées dans le cadre d'une recherche sur les parcours professionnels, notamment l'organisation, en juin 2013, d'une conférence donnée par Pascal GIELEN (Director of Research Centre Arts in Society, University of Groningen) sur le thème : « Kunst in de roes van de creatieve industrie ».

7. Communiquer, faire réagir

Les échanges avec nos membres passent également par un travail de communication.

L'APMC fait appel à la collaboration du service communication de la Fondation pour le développement de ses actions et campagnes de communication (communiqués de presse en lien avec l'actualité sociopolitique, organisation de rencontres, opération « Je vote Culture »).

Le blog politique ouvert fin 2011 accueille depuis lors nos prises de positions sur l'actualité politique et socioéconomique liée aux métiers de la création et permet aux lecteurs de réagir en exprimant leurs opinions.

Notre site fonctionne comme un carrefour d'informations régulièrement mises à jour. Un travail important a été mené durant l'année 2013 pour le moderniser, aboutissant au début de 2014 à lui donner un nouveau visage.

Depuis 2012, l'Association communique également via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn), notamment pour y relayer les nouvelles présentes sur son blog. Rien de tel pour informer rapidement les membres et accroître l'interactivité et la proximité avec eux.

Notes



Rue Emile Féron 70
1060 Bruxelles
T : +32 2 542 10 80
F : +32 2 420 52 93
E : bruxelles@smartbe.be